

Projets de décisions sur la nomenclature

Actualisation des décisions 17.314 à 17.317 Nomenclature (Cactaceae checklist)

Décision 18.AA

À l'adresse des Parties

Les Parties informent le Secrétariat de leurs expériences dans l'utilisation de la *CITES Cactaceae Checklist* (3^e édition) et de son supplément (2018), et de tout problème pouvant survenir lors de l'application de ces listes.

Décision 18.BB

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat consulte le PNUE-WCMC pour recueillir ses commentaires sur l'utilité de la *CITES Cactaceae Checklist* (3^e édition) et de son supplément (2018) et sur toute question se posant lors de la mise à jour de Species+.

Décision 18.CC

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat informe le Comité pour les plantes de toute réaction et de tout commentaire qu'il reçoit des Parties afin que le Comité les examine à ses sessions ordinaires.

Décision 18.DD

À l'adresse du Comité pour les plantes

Le Comité pour les plantes examine les commentaires du PNUE-WCMC et les informations reçues des Parties afin de faire rapport à ce sujet, et, au besoin, fait des recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties.

Décisions liées à la production d'une liste pour *Dalbergia* spp.

Décision 18.EE

À l'adresse du Comité pour les plantes

Le Comité pour les plantes supervise en priorité la production d'une liste annotée, selon la description fournie au paragraphe 7 du document CoP18 Doc. 99 pour les *Dalbergia* spp., si possible pour adoption à la 19^e session de la Conférence des Parties.

Décision 18.FF

À l'adresse du Comité pour les plantes

Si une liste annotée n'est pas disponible pour adoption à la 19^e session de la Conférence des Parties, le Comité pour les plantes rend compte à cette session des avancées réalisées et du calendrier proposé.

Décision 18.GG

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat recherche les financements nécessaires aux recherches et autres travaux requis pour la préparation et la production d'une liste annotée et, au besoin, sa publication.

Décision 18.HH

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat informe le Comité pour les plantes de ses avancées dans le domaine de la mobilisation de financements pour lui permettre de poursuivre les travaux sur la liste aux sessions ordinaires du Comité pour les plantes.

Actualisation des décisions de la CoP17 concernant l'Utilisation de versions datées de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisée

Décision 18.II

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat:

- a) poursuit ses contacts avec les détenteurs des droits sur les bases de données en ligne qui pourraient servir de références de nomenclature normalisées, et étudie l'utilisation éventuelle de versions datées pour les services de la CITES ; par exemple, parmi les bases de données pertinentes (liste non limitative) : WoRMS, *Fish Base*, *Eschmeyer & Fricke's Catalog of Fishes*, *Amphibian Species of the World*; et *Corals of the world* ; et
- b) présente le résultat de ses consultations au Comité pour les animaux.

Décision 18.JJ

À l'adresse du Comité pour les Animaux

Le Comité pour les animaux:

- a) évalue les résultats des consultations du Secrétariat; et
- b) rédige des recommandations sur l'utilisation de versions datées de bases de données en ligne comme références de nomenclature normalisées à soumettre à la CoP19.

Actualisation des décisions de la CoP17 en matière de nomenclature et identification des coraux

Décision 18.KK

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat:

- a) Recherche, si possible peu après la CoP18, une version datée de la base de données WoRMS ; et
- b) rend compte de l'avancée de ses travaux au Comité pour les animaux.

Décision 18.LL

À l'adresse du Comité pour les Animaux

Le Comité pour les animaux:

- a) étudie le rapport du Secrétariat et poursuit ses travaux en vue de faire adopter une référence de nomenclature normalisée pour les espèces de coraux inscrites aux Annexes de la CITES ; et
- b) actualise sa liste de taxons de coraux pour lesquels l'identification au niveau du genre est acceptable, mais qui devraient être identifiés au niveau de l'espèce lorsque c'est faisable, une fois identifiée la nouvelle référence de nomenclature normalisée pour les espèces de coraux inscrites aux annexes de la CITES, et transmet la liste à jour au Secrétariat pour diffusion.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Les auteurs de ce document proposent donc le budget et source de financement provisoires suivants.

- Le Secrétariat prévoit que les coûts de mise en œuvre des amendements proposés à l'annexe de la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP17), *Nomenclature normalisée*, pourront être absorbés dans les budgets ordinaires.
- Le Comité pour les plantes et le Secrétariat prévoient que le coût des recherches pour la préparation d'une liste annotée pour les *Dalbergia* spp. serait de l'ordre de 500 000 USD. Cette somme devra provenir de sources externes.
- Le Secrétariat prévoit que les projets de décisions concernant la liste des Cactaceae, les bases de données en ligne pour les références de nomenclature normalisées, et la nomenclature et l'identification des coraux, peuvent être appliqués dans le cadre des budgets existants.